
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° _____/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au test de **recrutement d'un (01) Reprographe pour le compte d'un Etablissement Public, session 2023.**

Ce sont :

REPROGRAPHES

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE-CODE-CENTRE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	OUEDRAOGO ASSIA	000109-269-03	B9041483	08/02/00
1°	SAWADOGO ISSOUFOU	000341-269-03	B18436065	20/03/95
3°	BOUGOUM SALIMATA	000129-269-03	B12708958	31/12/92
4°	NEYA BELI	000324-269-03	B12789974	31/12/94
4°	KABORE LAMINE	000159-269-03	B12134004	26/06/97

Arrêté la présente liste à 5 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat (AGRE).

le Directeur Général



Samson TRAORE

Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Administration et du Travail